

PARC SOLAIRE DE SAINT-VAURY version mise à jour du 28/05/2025

lieu-dit La Ferme Nouvelle 23320 Saint-Vaury

Maître d'Ouvrage:

SEM Elina

Armand MBALLA
8 rue d'Anguernaud
87410 Le Palais-Sur-Vienne

Responsable de projet:

SEM Elina

Yaya MBALLO
y.mballo@sem-elina.fr
0624787474

archin
architecture durable

Anna PAVLOVA
Architecte DPLG

27, Rue 36 ponts
31000 Toulouse
05 82 75 91 04
www.archin.fr



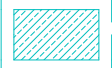
PERMIS DE CONSTRUIRE

v. 28/05/2025

PC 2.1	PROJET SUR VUE AERIENNE	p.2
PC 2.2	PLAN DES INSTALLATIONS	p.3
PC 3	COUPES DE PROFIL A et B	p.4
PC 4	NOTICE DE PRESENTATION	p.5
PC 4	NOTICE DE PRESENTATION	p.6



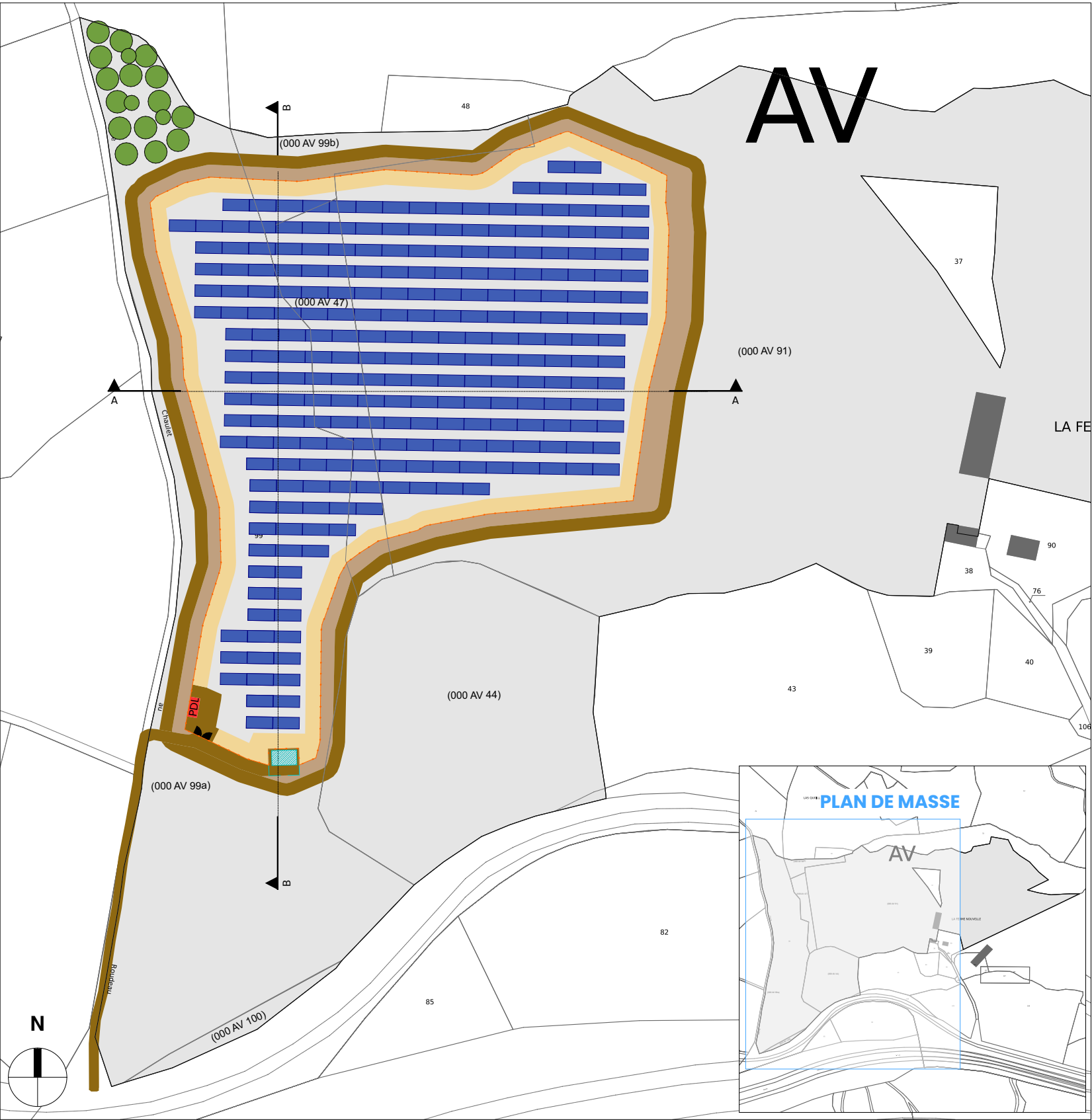
LÉGENDE ÉQUIPEMENTS

-  Table de modules photovoltaïques
-  Portail d'accès
-  Poste de livraison
-  Voirie légère
-  Voirie lourde
-  Clôture
-  Citerne de 60 m3 et sa plateforme
-  Bande de terre
-  Limite de propriété
-  Limite parcellaire

DONNÉES TECHNIQUES

Puissance totale:	2,63 MWc environ
Surface clôturée:	3,10 Ha environ
Nombre de modules:	environ 4048
Orientation:	0°
Inclinaison:	15°
Distance inter-rangées:	4 m
Production annuelle:	3,10 GWh/an environ

NOTA: Distance minimale entre panneau et limite de propriété: **19,14 m**
NOTA: Plan grande échelle joint au dossier



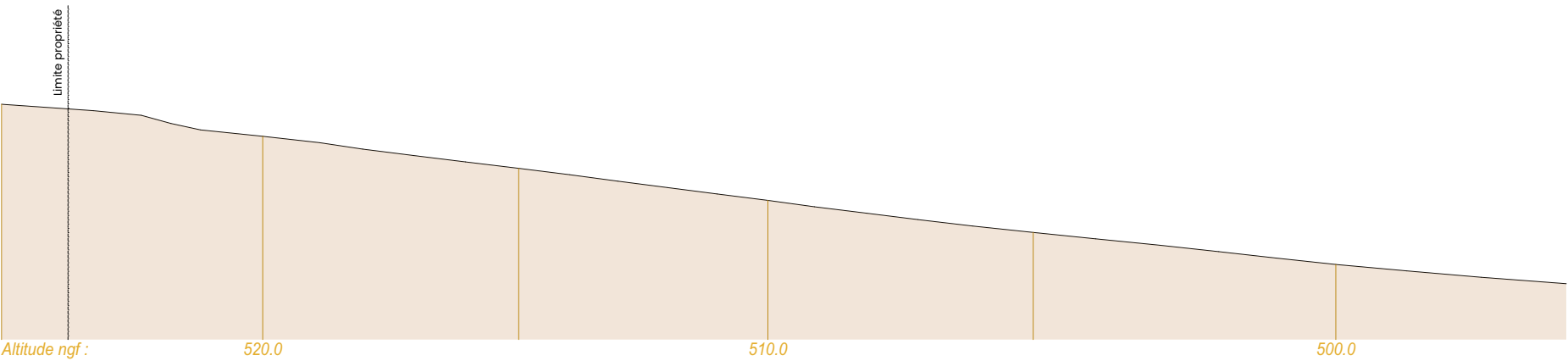
LÉGENDE ÉQUIPEMENTS

- Table de modules photovoltaïques
- Portail d'accès
- Poste de livraison
- Voirie légère
- Voirie lourde
- Clôture
- Citerne de 60 m3 et sa plateforme
- Bande de terre
- Limite de propriété
- Limite parcellaire

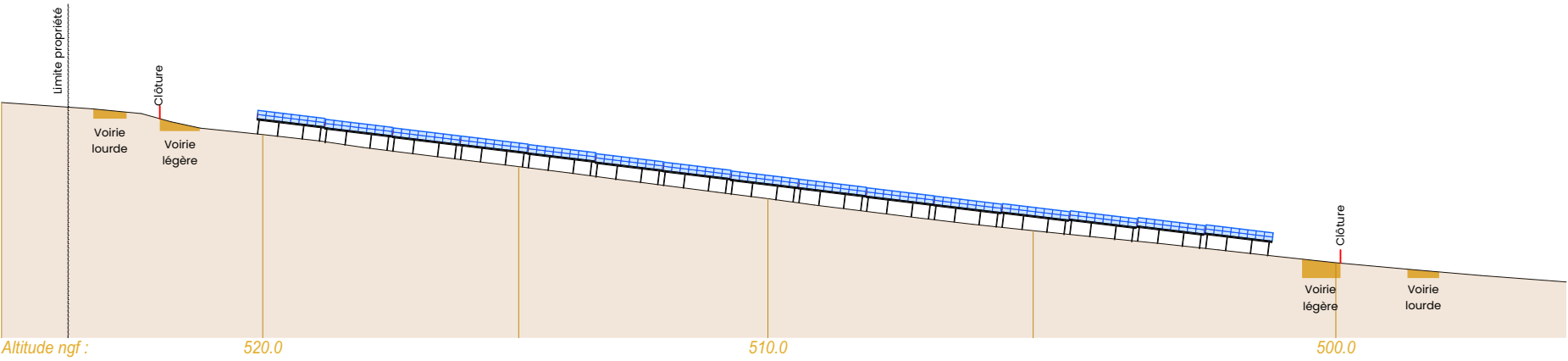
DONNÉES TECHNIQUES

Puissance totale:	2,63 MWc environ
Surface clôturée:	3,10 Ha environ
Nombre de modules:	environ 4048
Orientation:	0°
Inclinaison:	15°
Distance inter-rangées:	4 m
Production annuelle:	3,10 GWh/an environ

NOTA: Distance minimale entre panneau et limite de propriété: **19,14 m**
NOTA: Plan grande échelle joint au dossier

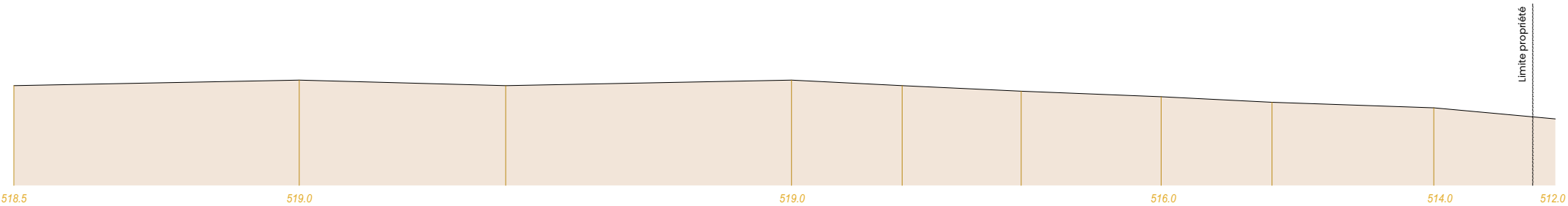


COUPE AA Avant travaux

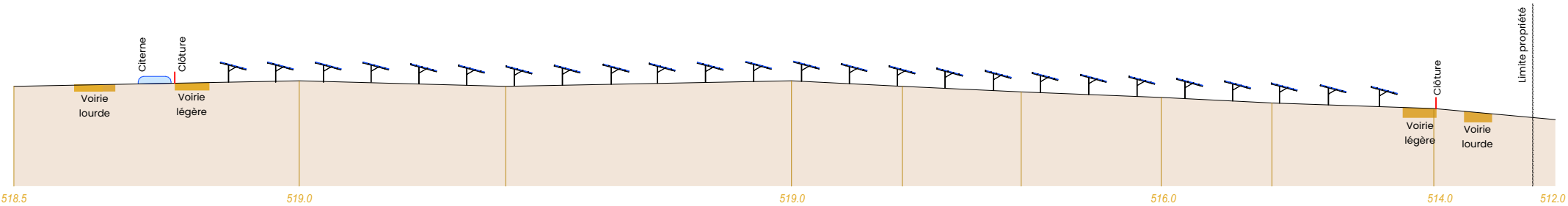


COUPE AA Après travaux

NOTA: Coupes grand format jointes au dossier



COUPE BB Avant travaux



COUPE BB Après travaux

1 / ETAT INITIAL DU SITE

Le site à l'étude est localisé à proximité de la route nationale N145 et de la départementale D63, au sud. Les parcelles sont occupées par de la prairie. Le village le plus proche est Saint-Vaury. Le site doit être raccordé en HTA sur une ligne 20 kV.

Ces points sont développés dans l'étude d'impact jointe au dossier.

2 / URBANISME

Le site dépend de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. La commune est dotée d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21/09/2021. Les parcelles du projet sont en zonage N ou A, qui permettent la construction de centrale agrivoltaïque.

3 / ETAT PROJETÉ DES CONSTRUCTIONS

3.1 : Implantation

Le projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol raccordé au réseau électrique public. La centrale photovoltaïque de **Saint-Vaury** comprendra :

- **environ 4048** modules photovoltaïques sur structure fixe
- une clôture périphérique de **2,00 m max** de haut avec **1** portail d'accès de **7,00 m** de large
- **1** accès au site depuis la **Baudillas (D100)**
- des chemins de circulation **internes** pour assurer la maintenance
- des chemins poids lourds externes pour l'intervention des services incendie et de secours
- **1** poste de livraison avec sa plateforme
- des liaisons électriques pour raccordement électrique
- **1** réserve incendie souple de **60 m3** avec son aire d'aspiration de **32m2**

Emprise totale de la centrale (surface clôturée) : **3,10 Ha environ**

Surface projetée au sol des tables photovoltaïques : **1,2 Ha environ**

Une description détaillée et illustrée du projet et ses équipements figure dans les pièces PC4, PC5, dans la notice paysagère et dans l'étude d'impact. Dossier de démolition non constitué car le site dans son état actuel ne présente aucune construction existante.

3.2 : Modules photovoltaïques

Les modules sont de la technologie monocristallin bifaciaux dont la marque et la puissance seront décidés plus tard, lors de la phase de commande. Les panneaux sont installés sur des tables 2V8, inclinées à 15° et ayant un point bas moyen à 2,2 m.

Les fondations sont en monopieux (pieds battus ou vissés) d'une profondeur de 5 m, espacés d'environ 4 m.

3.3 : Clôture et portail

La clôture sera choisie dans une couleur grise avec des poteaux en bois, afin de mieux l'harmoniser avec les tonalités de l'environnement initial du site.
Le portail fera 7 m de large en accord avec les recommandations du SDIS.

3.4 : Pistes de circulation

Les accès créés seront réalisés en gravillons concassés d'origine locale, de quelques cm de diamètre. Ces pistes, de couleur beige, seront particulièrement visibles les premières années d'exploitation de la centrale. Au fur et à mesure, la végétation occupera les interstices et les bords des pistes, atténuant ainsi leur visibilité. Il a été choisi par le porteur de projet de minimiser la distance des pistes engravillonnées à créer. Quelques tronçons de pistes existantes ont donc été conservés et seront renforcés.

3.5 : Poste de Livraison

Le poste de livraison de l'électricité se trouve en entrée de site, le long d'un chemin rural relié à la route départementale D63. Ce bâtiment, de dimensions non négligeables, sera donc vu par des automobilistes principalement, c'est-à-dire de façon brève. Néanmoins, ce bâtiment sera équipé d'un bardage en bois afin de mieux l'intégrer aux couleurs et textures végétales ambiantes.

3.6 : Liaisons électriques

Les liaisons électriques sont souterraines Elles parcourent 372 m avec une largeur de 0,5 m et une profondeur maximale de 0,8 m. Avec une hauteur de couche de sable en fond de tranchée de 10 cm

3.7 : Réserve incendie

La réserve d'incendie est d'un volume de 60 m³ avec des dimensions de 10 m par 6 m
L'aire d'aspiration sera une plateforme en stabilisé réservée uniquement à l'usage des services de sécurité, dimensions suivant plan.

4 / MESURES PAYSAGERES

Les mesures paysagères sont détaillées dans l'étude d'impact jointe. Voici leur intitulés :
Mesure 14 : Intégrer le poste de livraison dans le paysage
Mesure 15 : Intégrer les aménagements connexes dans le paysage
Mesure 22 : Renforcement de la haie au nord et création d'un verger d'une quinzaine d'arbres